



REGLEMENT 2025

VISA C33 - 2025 en date du 28/01/2025

Précisions - REGLEMENT SPORTIF 2025

4 -2.1.3 Roues et pneumatiques

En vertu de l'article 4.2.1.3, l'article 4.2.1.1 se trouve modifié selon les termes ci-dessous :
Pour donner suite au souhait des concurrents de pouvoir utiliser plusieurs set de pneus slicks pour des questions de sécurité, un moratoire a été décidé jusqu'à la fin de la saison 2025 sur le nombre de sets de pneus utilisables. Le nombre de pneus slicks n'est pas limité.

Tout le reste mentionné dans l'article 4 .2 est modifié et le nombre pneus slicks est donc libre.

Précisions - REGLEMENT TECHNIQUE 2025

Rappel des textes :

7.2 - Pneumatiques

7.2.1 - Les voitures doivent être équipées de pneus fournis par le fournisseur désigné par l'opérateur. Ils seront libres uniquement en cas d'indisponibilité

7.2.2 - Les codes de production, le marquage gravé de la qualité de gomme et le marquage appliqué par l'organisateur du Trophée doivent rester apparents et lisibles.

7.2.3 – Modification : Les dispositifs de chauffage/rétention de chaleur sont autorisés sans limitation

Le fournisseur Officiel désigné pour la saison pour la marque PIRELLI est :

IVALTO : 04 37 41 74 34 – Mail : contact@ivalto.com

En conséquence toutes les voitures devront être équipées de produits PIRELLI provenant du fournisseur officiel et portant son marquage apparent et lisible, sauf en cas d'indisponibilité constatée par les organisateurs du trophée.

Afin de bénéficier de la priorité des stocks, lors des commande l'acheteur devra s'identifier auprès du fournisseur officiel en précisant qu'il participe au Trophée Formula GP, le numéro de véhicule et l'équipe dans laquelle il roule.